# PLÉLAN-LE-GRAND

# PLU - CENTRE-BOURG

Réalisation : Pays de Brocéliande - Service SIG
Édité le 22/01/2019

## Échelle : 1 / 2 500

0 — 100 — 200 m

Approbation : 13/12/2013
Modifications simplifiées : 16/07/2015 - 17/12/2018
Modification : 21/07/2016

### EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

| N° | Vocation | Bénéficiaire | Surface |
|---|---|---|---|
| 1 | Liaison douce et espace vert | Commune | 840 m² |
| 2 | Accès, voirie | Commune | 500 m² |
| 3 | Voirie, accès et création d'un réseau Eaux Pluviales | Commune | 280 m² |
| 4 | Voirie | Commune | 291 m² |
| 5 | Liaison douce | Commune | 298 m² |
| 6 | Voirie - Désenclavement | Commune | 195 m² |
| 7 | Liaison douce – Voirie | Commune | 549 m² |
| ~~8~~ | ~~Voirie~~ | ~~Commune~~ | ~~940 m²~~ |
| 9 | Liaison douce | Commune | 235 m² |

### ZONAGES

- UC - Zone urbaine correspondant au centre traditionnel
- UEa - Zone urbaine à vocation principale d'habitation relativement dense
- UEb - Zone urbaine à vocation principale d'habitation moins dense
- 1AUEb - Zone d'extension à court terme à vocation d'habitation
- 2AU - Zone d'extension ultérieure à vocation d'habitation
- UEe - Zone urbaine accueillant des équipements
- 1AUEe - Zone d'extension à court terme à vocation d'équipements
- UL - Zone accueillant des équipements de sports et de type socio-culturel
- 2AUL - Zone d'extension ultérieure à vocation de sports, plein air et loisirs
- UAa - Zone urbaine d'activités
- UAb - Zone urbaine d'activités
- UAc - Zone urbaine d'activités
- 1AUAa - Zone d'extension à court terme à vocation d'activités
- 1AUAb - Zone d'extension à court terme à vocation d'activités
- 2AUA - Zone d'extension ultérieure à vocation d'activités
- Aa - Zone agricole
- Ah - Zone agricole comprenant des constructions isolées
- Na - Zone naturelle à préserver et à protéger
- NL - Zone naturelle destinée aux activités de sports et de loisirs
- Nh - Zone naturelle comprenant des constructions isolées
- Nse - Station d'épuration

### PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Bois, haie, alignement d'arbres (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Cours d'eau et plan d'eau
- Emplacement réservé (L.123-1-8 du C.U.)
- Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer (L. 130-1 du C.U.)
- Marge de recul
- Secteur patrimonial (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Trame verte et bleue
- Zone humide
- Zone non-aedificandi

### PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- Bois, haie, alignement d'arbres (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Cheminement doux existant ou à créer
- Marge de recul
- Vue à préserver (L. 123-1-5-7 du C.U.)

### PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine agricole (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Patrimoine bâti (L. 123-1-5-7 du C.U.)

### INFORMATIONS SURFACIQUES

- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
- Périmètre du droit de préemption urbain
- Périmètre du P.A.E.
- Site archéologique
- Zone de publicité restreinte n°1
- Zone de publicité restreinte n°2
- Zone inondable
- Zones soumises à permis de démolir